

## Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 1 juillet 2016

### **Fourniture, livraison, pose et raccordement de Toilettes Publiques Automatiques.**

Le service Propreté urbaine exploite aujourd'hui en régie directe un parc eurométropolitain de 15 toilettes publiques gardiennées, 3 WC mobiles ainsi que 2 toilettes automatiques au Parc de l'Etoile.

Dans une perspective de modernisation, d'optimisation et d'amélioration du service rendu à l'utilisateur, notamment aux personnes à mobilité réduite, le service Propreté urbaine projette l'acquisition de toilettes automatiques qui remplaceront la tournée des toilettes mobiles et assureront une ouverture plus large de certains sites à fréquentation saisonnière.

Cette opération, validée par les instances paritaires le 2 février 2016, s'inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement d'un montant de **960 000 € TTC** comprenant des travaux de génie civil.

Il s'agit d'autoriser le lancement de l'opération par la passation d'un marché, comportant une tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles, alloti en deux lots :

#### **LOT 1**

Fourniture, livraison, pose et raccordement de toilettes publiques automatiques « prêtes à poser » sur l'espace public pour une quantité comprise entre 2 (tranche ferme) et 10 unités (toutes tranches confondues) ;

#### **LOT 2**

Fourniture, livraison, pose et raccordement de toilettes publiques automatiques à encastrer dans des bâtiments existants pour une quantité comprise entre 1 (tranche ferme) et 4 unités (toutes tranches confondues).

Pour les critères de choix des entreprises, il est proposé de retenir les objectifs suivants :

- habillage des blocs sanitaires autonomes automatiques permettant leur intégration dans le paysage urbain selon les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;

- performance en matière de protection de l'environnement (réduction des consommations d'eau et d'énergie) ;
- performance en matière de coût global d'utilisation (maîtrise des coûts d'entretien et de maintenance).

Le budget correspondant à cette opération et aux objectifs retenus s'élève à **800 000 € HT** soit **960 000 € TTC**.

Le planning de l'opération est le suivant :

- maîtrise d'œuvre externe avec étude de faisabilité chiffrée : **3<sup>e</sup> trimestre 2016** ;
- consultation et choix des prestataires : **3<sup>e</sup> trimestre 2016** ;
- début des travaux : **4<sup>e</sup> trimestre 2016** ;
- mise en service du premier bloc sanitaire autonome automatique : **1<sup>er</sup> trimestre 2017**.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente (Bureau)  
après en avoir délibéré  
approuve*

*sous réserve de disponibilité des crédits, la passation d'un marché alloti après mise en concurrence pour la fourniture, la livraison, la pose et le raccordement de toilettes publiques automatiques sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg pour une durée de 3 ans maximum pour un montant minimum de 225 000 € HT et pour un montant maximum de 900 000 € HT et pour une dépense estimée à 800 000 € HT,*

*décide*

*l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2016, 2017 et 2018 sur la ligne :  
Fonction 7222 – Nature 231351 – Programme 953 – Service EN01*

*autorise*

*le Président ou son représentant à mettre en concurrence ces prestations conformément à l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et à signer et exécuter le marché en résultant, ainsi que toutes les pièces y afférant.*

**Adopté le 1 juillet 2016  
par la Commission permanente (Bureau) du  
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après**

**transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 4 juillet 2016  
et affichage au Centre Administratif le 04/07/16**